

19 juin 2001

01.133

Interpellation Rolf Graber

Durée de la formation

Les changements intervenus dans le marché du travail nous amènent à constater qu'une part importante des employés n'exercent pas la même profession durant leur vie active.

Ainsi, avons-nous souvent entendu que la durée des formations de base devait être réduite.

Or, à la lecture des derniers rapports que nous avons reçus du Conseil d'Etat, nous pouvons avoir quelques craintes.

Ces craintes portent sur la durée des études:

- augmentation de la durée des études des enseignants du secondaire inférieur;
- augmentation possible pour les professions de la santé (4+4 au lieu de 3+3);
- augmentation de la durée et des formations dans le domaine éducatif.

Notre crainte porte non seulement sur la durée de la formation mais également sur les exigences.

Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'évolution des coûts engendrés par l'allongement des durées de formations?